

DEPARTEMENT DES PYRENEES – ORIENTALES

COMMUNE DE COLLIOIRE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)

pour mobiliers urbains publicitaires

La commune de **COLLIOIRE** envisage de conclure une convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public en vue de l'installation et de l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires.

Conformément à l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et compte tenu du fait que le nombre d'autorisations susceptibles d'être délivrées pour cette activité n'est pas limitée sur le domaine communal, la procédure applicable est celle de la **publicité préalable et de l'information du public**.

Les **conditions générales** de cette AOT sont disponibles auprès de la Direction Générale des Services de la Mairie, où elles peuvent être demandées pendant un délai de **quinze jours** à compter de l'affichage de la présente information.

Cette publicité vise à permettre à toute personne intéressée de manifester son intérêt, conformément aux dispositions légales.

A l'issue de cette consultation, Monsieur le Maire procédera à la signature de l'AOT avec le candidat retenu dans le respect de la réglementation en vigueur.

Cette démarche garantit la transparence, l'impartialité et l'équité dans l'attribution de l'autorisation, conformément à l'article L.2122-1-1.

Le Maire, signé.